



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-134

#### Concession aménagement site des Buissons-SPL (Urbanisme)

**321**

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>28</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>33</b>

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Cherif DERBALI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON,

#### Pouvoirs

Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

La Ville de Dreux souhaite confier à la Société Publique Locale (SPL) Gestion Aménagement Construction la réalisation de l'opération dite du site des Buissons, située au hameau des Hauts et Bas Buissons à Dreux. La durée de la présente concession est fixée à 6 ans.

Le projet d'aménagement consistera à aménager, en deux phases distinctes, des parcelles dédiées à l'habitat :

- En premier lieu, une trentaine de maisons individuelles sur une surface totale de parcelles Ville et privées d'environ 33 901 m<sup>2</sup>,
- En second temps, et selon les opportunités d'acquisition sur la durée de la concession, les aménagements pourraient s'étendre sur une surface d'environ 87 774m<sup>2</sup>.

Les aménagements comprennent l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants.

Les bilans prévisionnels des phases 1 et 2 sont joints en annexe et présentent chacun un solde excédentaire et une participation nulle pour la ville de Dreux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 3 voix contre et 8 abstentions

- Approuve le contrat de concession
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette concession

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et affichage le 18 OCT 2022

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
Pierre-Frédéric BILLET

